

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support de cours, exercices applicatifs

## DURÉE / LIEU

4 jours / 28 heures  
AMG Informatique

## OBJECTIFS ET PUBLIC CONCERNÉ

Acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la préparation de bulletins de paie. Savoir calculer les principaux éléments du salaire brut : heures supplémentaires, indemnité de congés payés, cotisations sociales.

Cette formation s'adresse à de futurs techniciens paie ou assistants ressources humaines.

## ÉVALUATION DES ACQUIS

Exercices et travaux pratiques applicatifs

## PROGRAMME

### 1 - PRINCIPES FONDAMENTAUX

Environnement règlementaire de la paie  
Sources d'informations légales  
Éléments constitutifs de la rémunération

### 2 - LE PRINCIPE DU BULLETIN DE PAIE

Sa conception  
Ses mentions obligatoires, ses mentions interdites  
La simplification du bulletin de paie  
Ses annexes obligatoires  
Sa valeur juridique  
Les différents modes de paiement

### 3 - REPERTORIER LES DIFFÉRENTS MODES DE REMUNERATION

Le principe de mensualisation du salaire  
Le respect du SMIC  
Les salaires minima conventionnels  
Les principales primes et indemnités : dissocier le légal du conventionnel, les éléments soumis et non soumis  
Régimes particuliers : bâtiment, restauration, transports routiers

### 4 - DECOMPTER LE TEMPS DE TRAVAIL ET LE REMUNERER

La durée du travail  
Les limites à respecter  
Les heures supplémentaires : contingent, majorations  
Les heures complémentaires  
Le repos compensateur  
Les heures de nuit  
Les heures de récupération  
Les jours fériés

### 5 - GERER LES ABSENCES EN PAIE

Rémunérer les salariés en congés payés  
Calcul des droits  
Indemnisation : maintien de salaire ou dixième  
Indemniser la maladie, les absences

### 6 - ÉTABLIR UN BULLETIN DE PAIE ET CALCULER LES COTISATIONS SOCIALES

Les différentes tranches, les bases  
Les prorata de plafond  
Les cotisations Urssaf, retraite complémentaire, í

### 7 - ÉTABLIR UN BULLETIN DE PAIE DE SOLDE DE TOUT COMPTE

Connaître le régime fiscal et social des indemnités  
Fournir les documents liés au départ